



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le  
lundi 10 février 2020 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire  
Mme Chantal Lebel, conseillère  
MM. Daniel Charest, conseiller  
Lucien Leblanc, conseiller  
Francis Levesque, conseiller  
Bertrand Breton, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2020 - 02 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020
4. Suivi du procès-verbal
5. Administration
  - 5.1. Liste des comptes payés - janvier 2020
  - 5.2. Présentation des comptes à payer - janvier 2020
  - 5.3. Rapport de trésorerie - janvier 2020
  - 5.4. Poste de conseiller municipal n° 6 - Vacance
  - 5.5. Maire suppléant - nomination
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
  - 6.1. Rapport d'activité du maire
  - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
  - 7.1. CGBVRR L Invitation AGA
8. MTQ - PPA-CE - Reddition de compte
9. FAIR 2019/2020
10. Entente intermunicipale - Inspection municipale
11. Inspecteur municipal - Contrat de travail
12. Inspecteur municipal - Nomination
13. Contrat d'entretien génératrice électrique
14. MRC Avignon - Engagement dans la formation sur l'attractivité des milieux de vie
15. Sentiers pédestres
16. Comités locaux
17. Varia
  - 17.1. Lots intra-municipaux-----
  - 17.2. Résidence pour personnes âgées-----
  - 17.3. Éclairage public-----
18. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 10 février 2020 soit accepté tel que présenté.

**2020 - 02 - 002 Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2020 - 02 - 003 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

2020 - 02 - 004 Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal est présenté, discuté et réglé.

2020 - 02 - 005 Administration

2020 - 02 - 005 - 1 Liste des comptes payés - janvier 2020

Les comptes payés au mois de janvier 2020 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 20 738,26 \$.

Résolution n° 2020 - 02 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - janvier 2020

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ACSIQ	310.43
ADMQ	923.43
Bell mobilité	159.18
Bouffard Sanitaire	531.51
CIM	3 196.31
CIM	2 872.65
Dist. Michel Fillon	195.32
Donald LeBourque	380.52
Gisèle Lavoie	55.07
Hydro Québec	258.79
LET St-Alphonse	958.80
Me Nancy Roy	197.46
Mélissa Anctil	5.00
Michèle Leblanc	162.50
MRC Avignon	124.22
MRC Avignon	375.85
MRC Avignon	8.00
Mun. Pointe-à-la-Croix	16 201.80
Québec Municipal	167.47
Telmatik	397.06
Telus	130.59
UMQ	85.08
Hervé Esch	17.02
Visa Desjardins	1 650.98
Gisèle Lavoie	75.00
Mun. Matapédia	3 157.54
JN Savoie	60.94
RGLM	80.00
Électricité C. Pichette	155.22
Jean-Luc Landry	187.50
<b>Total à payer</b>	<b>33 081.24</b>

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 10 février 2020.

---

**Hervé Esch**

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020 - 02 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - janvier 2020**

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

<b>Solde d'ouverture</b>	<b>janvier 2020</b>	<b>28 831.04</b>
<u>Revenus</u>		<b>92 839.54</b>
Taxes municipales	2 857.60	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	89 981.94	
<u>Dépenses</u>		<b>- 53 401.97</b>
Fournisseurs	20 683.26	
Salaires et cotisations	32 663.71	
Autres dépenses	-	
Frais bancaires	55.00	
<b>Solde de clôture</b>	<b>janvier 2020</b>	<b><u>68 268.61</u></b>
<b>Évolution</b>	<b>janvier 2020</b>	<b>+ <u>39 437.57</u></b>

**Résolution n° 2020 - 02 - 005 - 4 Poste de conseiller municipal n° 6 - Vacance**

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller au poste numéro 6, M. David Ferguson, a pris fin le 22 janvier 2020, date de sa démission ;

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de conseiller du siège numéro 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller du siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle ;

M. Hervé Esch, greffier, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance du poste de conseiller du poste numéro 6 de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est, et avise également le conseil qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 29 mars 2020.

**Résolution n° 2020 - 02 - 005 - 5 Maire suppléant - nomination**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la démission de M. David Ferguson au poste de conseiller n° 6, il y a lieu de nommer parmi les membres du Conseil un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseiller Lucien Leblanc soit nommé à titre de maire suppléant.

QUE le maire suppléant soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est afin de siéger au conseil de la MRC d'Avignon, en cas d'absence du représentant de la Municipalité, en l'occurrence de M. David Ferguson, maire.

**2020 - 02 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers**

**2020 - 02 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire**

M. David Ferguson fait une mise à jour sur le dossier de l'entente Loisirs Avignon Centre.

**2020 - 02 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers**

M. Daniel Charest fait la mise à jour du dossier "Visages régionaux" dans la MRC d'Avignon.

**2020 - 02 - 007 Correspondance**

**Résolution n° 2020 - 02 - 007 - 1 CGBVRR L Invitation AGA**

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle 2020 du Conseil de Gestion du Bassin Versant de la Rivière Restigouche aura lieu le 27 février 2020 à Tide-Head (NB);

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M. Francis Levesque, conseiller municipal, soit nommé représentant de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est à l'assemblée générale annuelle 2020 du Conseil de Gestion du Bassin Versant de la Rivière Restigouche.

**Résolution n° 2020 - 02 - 008 MTQ - PPA-CE - Reddition de compte**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est approuve les dépenses d'un montant de 3 622 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Résolution n° 2020 - 02 - 009 FAIR 2019/2020**

CONSIDÉRANT le Fonds d'Aide aux Initiatives régionales (FAIR) 2019/2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche partie Sud-Est confirme et valide le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 de ce fonds aux fins de maintenir et de mettre à niveau par des activités d'entretien ses infrastructures de surfaces liées aux secteurs récréotouristique, culturel et de sports et loisirs pour l'année financière 2019/2020 ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche partie Sud-Est confirme et valide que M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier est la personne habilité à signer tout document l'engageant dans ce programme d'aide financière.

**Résolution n° 2020 - 02 - 010 Entente intermunicipale - Inspection municipale**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia désirent mettre en œuvre un service d'inspection municipale commun ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière d'un montant de 50 000,00 \$ a été déposée auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de son programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour la réalisation de cette entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adopte l'entente relative au service régionalisé d'inspection municipale et responsable de l'urbanisme telle que présentée ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est mandate la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia pour la gestion administrative de la susdite entente tel que prévu à son article 2 et suivants ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est nomme M. David Ferguson, maire et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire trésorier, comme personnes habilitées à signer cette entente au nom de la municipalité.

**Résolution n° 2020 - 02 - 011 Inspecteur municipal - Contrat de travail**

CONSIDÉRANT l'entente relative au service régionalisé de l'inspection municipale et responsable de l'urbanisme adoptée par les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adopte le contrat de travail de Mme Lidia Maude Paré en tant qu' « Inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme » tel que présenté.

**Résolution n° 2020 - 02 - 012                    Inspecteur municipal - Nomination**

CONSIDÉRANT                    l'entente relative au service régionalisé de l'inspection municipale et responsable de l'urbanisme adoptée par les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Matapédia ;

CONSIDÉRANT QUE            dans le cadre de cette entente Mme Lidia Maude Paré a été embauchée au poste d' « Inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme » ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par    Mme Chantal Lebel  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE            la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est nomme Mme Lidia Maude Paré au poste d' « Inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme » ;

QUE            Mme Lidia Maude Paré soit nommée comme responsable de l'émission de permis et de certificats municipaux sur le territoire de la municipalité ;

QUE            Mme Lidia Maude Paré soit également désignée comme personne autorisée à délivrer un constat d'infraction relativement à tout règlement relatif à l'urbanisme, aux nuisances, à la paix et l'ordre et plus généralement à tout règlement en vigueur prévoyant l'émission d'un tel constat sur le territoire de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

**Résolution n° 2020 - 02 - 013                    Contrat d'entretien génératrice électrique**

CONSIDÉRANT                    l'offre de service présentée par Génératrice Drummond relative à l'entretien du groupe électrogène ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par    M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE            l'offre de service soit acceptée telle que présentée pour un montant annuel de 1 730,90 \$ avant taxes comprenant l'entretien préventif, les pièces d'entretien et l'inspection préventive.

**Résolution n° 2020 - 02 - 014                    MRC Avignon - Engagement dans la formation sur l'attractivité des milieux de vie**

CONSIDÉRANT QUE            la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est reconnaît les enjeux démographiques qui la touchent et a à cœur le dynamisme et l'attractivité de son milieu de vie ;

CONSIDÉRANT QUE            la firme Visages Régionaux propose une offre de formation destinée aux municipalités afin d'améliorer leur attractivité, notamment auprès des 18-45 ans ;

CONSIDÉRANT QUE            la MRC Avignon, dont la planification stratégique territoriale 2019-2023 vise l'attraction et la rétention des 18-45 ans, finance 50 % de cette formation pour offrir un tarif préférentiel à ses municipalités locales ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par    M. Daniel Charest  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à suivre toutes les étapes de la formation sur l'attractivité des milieux de vie ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à payer les frais relatifs à sa participation au paiement de la formation sur réception de la facture de la MRC Avignon.

**Résolution n° 2020 - 02 - 015 Sentiers pédestres**

CONSIDÉRANT QUE les ententes de droit de passage relatifs aux sentiers pédestres des chutes Kempt et ornithologique de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est signés en date des 04 juillet 2008 et 23 juin 2009 ont pris fin le 30 septembre 2017 suite à la décision unilatérale de la propriétaire des terrains concernés d'y mettre un terme ;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux négociations intervenues depuis plus de 2 ans entre la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est et la propriétaire des terrains sur lesquels la municipalité a aménagé et entretenu des sentiers pédestres durant plus d'une décennie, une offre d'entente finale a été envoyée à la propriétaire le 08 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoyait qu'en cas de non réponse en date du 24 janvier 2020, il serait considéré qu'elle était refusée par la propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est prend acte du refus par la propriétaire de l'offre d'entente finale qui lui a été présentée puisqu'aucune réponse n'a été reçue ;

QUE, conséquemment, la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est considère que ce dossier est maintenant clos ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fera savoir au public par tout moyen à sa disposition que ces sentiers ne sont plus de sa responsabilité et qu'ils ne sont donc plus ouverts au public ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est décline toute responsabilité vis-à-vis de toute utilisation qui pourrait être faite de ces sentiers ainsi que de l'état d'entretien des installations ;

QUE l'avenant inclu dans le contrat d'assurance de la municipalité relatif à ces entiers pédestres en soit retiré ;

QU' une copie de cette résolution soit envoyée à la propriétaire des terrains concernés.

**Résolution n° 2020 - 02 - 016 Comités locaux**

CONSIDÉRANT les Fonds sociaux éoliens reçus par la municipalité pour financer des projets communautaires ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse un don de 1 500 \$ à chacun des 2 organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine communautaire sur son territoire, soit Héritage Chemin Kempt et le Comité de Développement de Ristigouche-Sud-Est pour les aider à financer des projets communautaires.

2020 - 02 - 017          **Varia**

2020 - 02 - 017 - 1      **Lots intra-municipaux**

Des informations sont données sur les lots intra-municipaux.

2020 - 02 - 017 - 2      **Résidence pour personnes âgées**

Une mise à jour du dossier de résidence pour personnes âgées est faite.

2020 - 02 - 017 - 3      **Éclairage public**

Les dernières réparations d'éclairage public à faire sont passées en revue.

Résolution n°

2020 - 02 - 018          **Levée de l'assemblée**

À 19h45, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**David Ferguson**  
Maire suppléant

---

**Hervé Esch**  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

---

---